

Demande de retrait anticipé au titre d'encouragement à la propriété du logement

CoOpera
Fondation collective PUK
Talweg 17, case postale 160
3063 Ittigen

T 031 922 28 22
F 031 921 66 59
info@coopera.ch
www.coopera.ch

Attention : remet tous
les champs du formulaire
à vide!

Ouvre la boîte de
dialogue « Imprimer ».

Prépare un e-mail avec
le formulaire rempli.

Personne assurée

Nom	_____	Prénom	_____
Date de naissance	_____	Sexe	f m
N° téléphone	_____	Etat civil	_____
Adresse	_____		
NPA	_____	Lieu	_____
N° AVS	_____		
Versement au	_____	Montant du retrait anticipé	CHF _____

Type d'utilisation (usage personnel en tant que propriétaire)

- Acquisition d'un logement
- Construction d'un logement
- Amortissement d'une hypothèque
- Participation à une coopérative d'habitation

Immeuble

N° registre foncier	_____	Commune	_____
---------------------	-------	---------	-------

Formes autorisées de propriété du logement

- Propriété individuelle
- Copropriété
- Propriété commune entre époux ou partenaires enregistrés

Précédents retraits anticipés ou mises en gage

Des retraits anticipés pour la propriété du logement
ont-ils été déjà effectués ou des prestations de
prévoyance sont-elles actuellement mises en gage? oui non

→ si oui :	Montant du retrait anticipé	CHF _____	Date	_____
	Montant de la mise en gage	CHF _____	Date	_____
	Créancier gagiste	_____		

Nous confirmons que le versement sur le compte susmentionné sera utilisé dans le sens des dispositions sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

Remarques

-

-

En sa qualité de propriétaire foncier, la personne assurée est d'accord avec l'inscription (restriction du droit d'aliénation) au registre foncier et prend à sa charge les frais qui y sont liés. En addition, un montant forfaitaire de CHF 300.00 est du.

Signature

Lieu et date

Signature de la
personne assurée

**Concerne les personnes assurées mariées ou vivant
en partenariat enregistré**

En apposant sa signature ci-dessous, le conjoint/la conjointe ou le partenaire enregistré/la partenaire enregistrée déclare consentir à un prélèvement anticipé.

Lieu et date

Signature
du conjoint/
partenaire enregistré

Pour les personnes assurées non mariées, veuillez joindre un certificat d'état civil actuel

Authentification par le notaire /év. par la commune de domicile

Lieu et date

Signature
du notaire

Documents à fournir

Acquisition d'un logement

- Contrat de vente notarié
- Contrat hypothécaire

Construction d'un logement

- Contrat de vente notarié (terrain)
- Contrat d'entreprise
- Permis de construire définitif
- Contrat hypothécaire

Amortissement d'une hypothèque

- Extrait récent du registre foncier
- Extrait récent du compte hypothécaire ou copie du dernier décompte des intérêts

Participation à une coopérative d'habitation / achat de parts

- Originaux des bons de participation (à envoyer sous pli recommandé!)
- Contrat de participation et statuts

Délais de paiement

Le versement du retrait anticipé se fait en règle générale 2 mois après réception du **dossier complet de demande**. Conformément aux dispositions légales, le versement peut être reporté de 6 mois au maximum.